

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 23 octobre 2020</b>	<b>N° 2020-397</b>

Convocation du 16 octobre 2020

Aujourd'hui vendredi 23 octobre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL  
Mme Emmanuelle AJON à M. Baptiste MAURIN  
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS  
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL  
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY  
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Claude BICHET à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h15  
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 11h45  
Mme Harmonie LECERF à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 12h25

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 23 octobre 2020</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire <b>Direction appui administrative et financière DGVF</b>	<b>N° 2020-397</b>

---

### **Subvention Bordeaux Métropole - Biennale de l'architecture à Venise - Convention - Décision - Autorisation**

---

Madame Céline PAPIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Prévue initialement en 2020, la 17ème Biennale d'architecture de Venise a été reportée à l'an prochain du 22 mai au 21 novembre, en raison de la crise sanitaire.

En alternance depuis 1980 avec la biennale d'Art, elle-même créée à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, elle constitue le plus grand lieu d'exposition mondiale en matière d'architecture. Elle est organisée sous la forme de pavillons nationaux présentant l'exposition d'un architecte retenu sur concours à partir du thème de l'exposition.

Elle aura comme Commissaire général l'architecte libanais Hashim Sarkis, qui a demandé aux différents pays exposants de travailler sur le thème « How we will live together? Comment allons-nous vivre ensemble ? ».

En octobre 2019, les Ministères de la culture et des affaires étrangères ont retenu pour y répondre la proposition de Christophe Hutin "Les communautés à l'œuvre", qui fait la part belle aux habitants dans la conception et la construction de leurs espaces de vie.

Elle met en avant les communautés habitantes dans leur capacité à transformer nos environnements construits et à ouvrir de nouvelles voies pour l'architecture et l'urbanisme. Cinq projets réalisés à Bordeaux, Mérignac, Hanoï, Détroit et Johannesburg, illustreront la manière dont les habitants participent à la métamorphose de leur cadre de vie et de leur quotidien.

Dans notre Métropole, la réhabilitation des immeubles G, H et I du Grand Parc à Bordeaux (prix de l'Union Européenne), ainsi que la réhabilitation des cités d'urgence du quartier de Beutre à Mérignac menées par Aquitanis y occuperont une place de choix. Avec l'objectif de montrer de manière concrète comment une approche individualisée du logement permet de répondre aux grands enjeux actuels, que l'on aborde la question du développement urbain ou de la pérennisation des grands ensembles, que l'on réfléchisse aux enjeux du développement durable, du vivre ensemble ou de la « ville comestible » (voir programme en annexe).

Ces projets ont en commun de mettre en valeur l'architecture comme projet social et contribution au vivre ensemble et qui envisagent le métier d'architecte comme celui d'un médiateur permettant l'expérimentation, la participation et la co-construction des habitants aux projets.

Outre l'exposition sur plusieurs mois, plusieurs événements sont prévus pendant l'été, notamment des rencontres citoyennes, qui associeront habitants de ces quartiers, élus, professionnels du logement, pour débattre du thème « Les communautés à l'œuvre ».

L'exposition réalisée en collaboration avec la société de production audiovisuelle Grand Angle (Mérignac), sera installée dans le Pavillon Français de la Biennale, du 22 mai au 21 novembre 2021. Elle est accompagnée d'une publication internationale et d'un programme événementiel qui se déroulera pendant l'été 2021.

Le budget prévisionnel de l'exposition est de 1 100 000 euros TTC, financé à hauteur de 340 000 euros par le ministère de la Culture et de la Communication, 270 000 euros par l'institut Français, 200 000 euros de participations publiques et 300 000 euros de mécénat.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole a été sollicité par l'agence d'architecture de Christophe Hutin pour un soutien financier à cette exposition.

Au titre de l'intérêt que la Métropole porte à l'exposition de projets exemplaires en matière de participation citoyenne, réalisés sur son territoire et qui participe à son rayonnement, il est proposé que notre établissement contribue au financement de cette exposition par le biais d'une subvention exceptionnelle de 37 500 €, objet du présent rapport.

Elle s'ajouterait à une participation de 12 500 € prise sur la convention partenariale de Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux avec l'Institut Français.

La ville de Bordeaux, également sollicité a déjà délibéré pour une subvention équivalente de 37 500€ et une participation de 12 500 € prise également sur la même convention partenariale avec l'Institut français.

Le montant total de la participation de Bordeaux Métropole et de la ville de Bordeaux serait ainsi de 100 000 €, soit 9% du budget prévisionnel.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la demande formulée en date du 7 janvier 2020,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la demande d'aide présentée par l'agence d'architecture de Christophe Hutin est recevable dans la mesure où elle participe au rayonnement international de la Métropole tout en mettant en valeur des réalisations exemplaires sur le thème de la participation citoyenne dans le domaine du logement,

### **DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer une subvention de 37 500 € en faveur de la SARL "Christophe Hutin Architecture" pour l'exposition qu'il organise au pavillon français de la Biennale d'architecture de Venise de mai à novembre 2021,

**Article 2** : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

**Article 3** : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 65742, fonction 515.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.  
Abstention : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS;  
Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 octobre 2020

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>28 OCTOBRE 2020</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>28 OCTOBRE 2020</b></p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Céline PAPIN</p>
---	---